Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

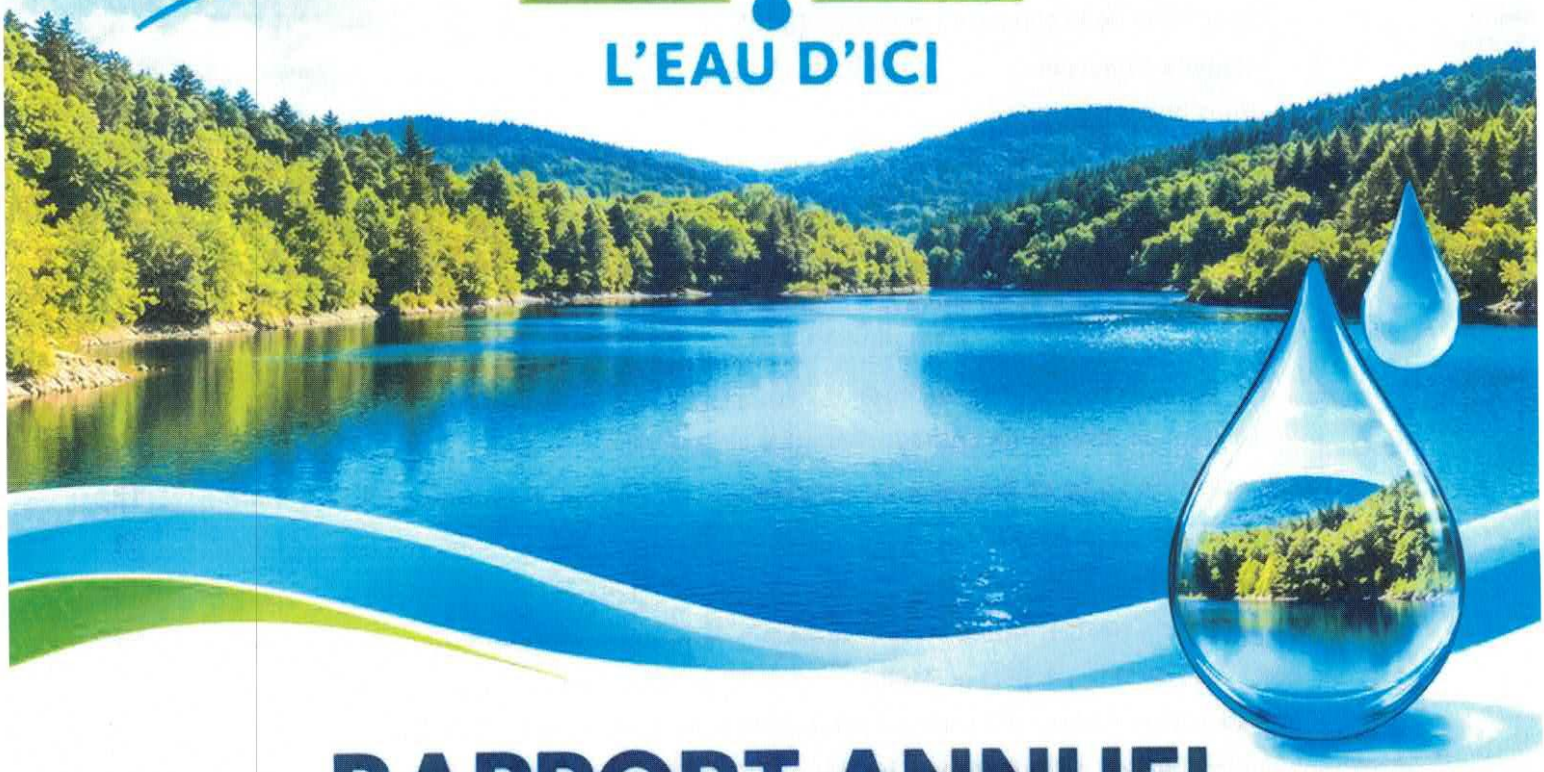
SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DU PAS DES BÊTES

Une ressource pour aujourd'hui et demain

SMAEP DU PAS DES BÊTES

L'EAU D'ICI

TERRITOIRE
QUALITÉ
SOLIDARITÉ
DURABILITÉ



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2025

UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS

UN SERVICE PUBLIC AU SERVICE DU TERRITOIRE

AGIR AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau potable pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont exportables à partir du site :
www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

L'EAU, NOTRE BIEN COMMUN

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

SOMMAIRE

I. Caractérisation technique du service 3
a. Présentation du territoire desservie 3
b. Mode de gestion du service 4
c. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
d. Nombre d'abonnés 4
e. Eaux brutes 6
f. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2025 7
g. La production d'eau potable 8
h. Les achats d'eaux traitées 9
i. Les volumes vendus au cours de l'exercice 10
i. Autres volumes 11
ii. Volumes consommés autorisés 11
j. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 11
II. Tarification de l'eau et recettes du service 12
a. Modalités de tarification 12
b. Facture d'eau type (D102.0) 13
III. Indicateurs de performance 14
a. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 14
b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 14
c. Indicateurs de performance du réseau 16
i. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 16
ii. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 17
iii. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 17
d. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 18
e. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 19
f. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) 19
g. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 20
h. Taux de réclamations (P155.1) 20
IV. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
a. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 21
V. Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires 2025 22
VI. Comparaison du service avec les autres services 23

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

I. Caractérisation technique du service

a. Présentation du territoire desservie

En application des articles L. 5711-1 à L. 5711-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat est devenu au 1er Janvier 2020 et conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/12/2019, un Syndicat Mixte fermé dénommé « SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PAS DES BÊTES ».

Le service est géré au niveau intercommunal.

Le S.M.A.E.P du PAS DES BÊTES assure la production et la distribution d'eau potable à ses 8 communes adhérentes : **BOISSEZON, PONT DE L'ARN, NOAILHAC, PAYRIN AUGMONTEL, VALDURENQUE, LABRUGUIERE, LAGARRIGUE, VIVIERS LES MONTAGNES**

LES 8 COMMUNES DU SMAEP



LES COMPÉTENCES LIÉES AU SERVICE

Compétences	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

b. Mode de gestion du service

Le service de l'eau potable est actuellement géré par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) :

DSP
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Nature du contrat	DSP
Entreprise titulaire	VEOLIA
Date de début du contrat	1er décembre 2021
Date de fin du contrat	30 novembre 2033
Durée	12 ans
Avenants (nombre et détail)	-

c. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliés dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert **16 638 habitants au 31/12/2025.**

16 638
HABITANTS DESSERVIS AU 31/12/2025

Évolution annuelle
2023 : 16 470 habitants
2024 : 16 516 habitants
2025 : 16 638 habitants
+ 122 habitants
par rapport à 2024

d. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

8 631
ABONNÉS
Au 31/12/2025
(8 601 au 31/12/2024)
Évolution ↑ + 30 soit + 0,3 %

22,09
ABONNÉS / KM DE RÉSEAU
Au 31/12/2025
(22,04 au 31/12/2024)
Évolution ↑ + 0,05 soit + 0,2 %

1,93
HABITANT / ABONNÉ
Au 31/12/2025
(1,92 au 31/12/2024)
Évolution ↑ + 0,01 soit + 0,5 %

100,39 m³
CONSOMMÉS / ABONNÉ / AN
Au 31/12/2025
(99,06 au 31/12/2024)
Évolution ↑ + 1,33 soit + 1,3 %

Repère 2024 : 8 601 abonnés • 22,04 abonnés/km • 1,92 habitant/abonné • 99,06 m³/abonné/an

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

La répartition et l'évolution des abonnés par commune est la suivante :

NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE

Évolution 2021 - 2025

SMAEP DU PAS DES BÊTES L'EAU D'ICI

Commune	Nombre d'abonnés (clients)					Évolution 2025 / 2024	Tendance 2021 - 2025
	2021	2022	2023	2024	2025		
BOISSEZON	253	262	260	262	256	-2,3 % ↓	253 → 256
LABRUGUIÈRE	3 254	3 376	3 378	3 398	3 404	+0,2 % ↑	3 254 → 3 404
LAGARRIGUE	852	885	878	894	891	-0,3 % ↓	852 → 891
NOAILHAC	460	473	478	474	480	+1,3 % ↑	460 → 480
PAYRIN AUGMONTEL	1 102	1 115	1 112	1 113	1 120	+0,6 % ↑	1 102 → 1 120
PONT-DE-LARN	1 533	1 577	1 594	1 593	1 604	+0,7 % ↑	1 533 → 1 604
VALDURENQUE	420	428	434	430	437	+1,6 % ↑	420 → 437
VIVIERS LÈS MONTAGNES	419	433	434	434	439	+1,2 % ↑	419 → 439
TOTAL	8 293	8 549	8 568	8 598	8 631	+0,4 % ↑	8 293 → 8 631

En 2025, le SMAEP du Pas des Bêtes compte **8 631 abonnés,** soit une **hausse de + 0,4 %** par rapport à 2024 (8 598 abonnés).

+ 338 abonnés sur la période 2021 - 2025 **(+ 4,1 %)**

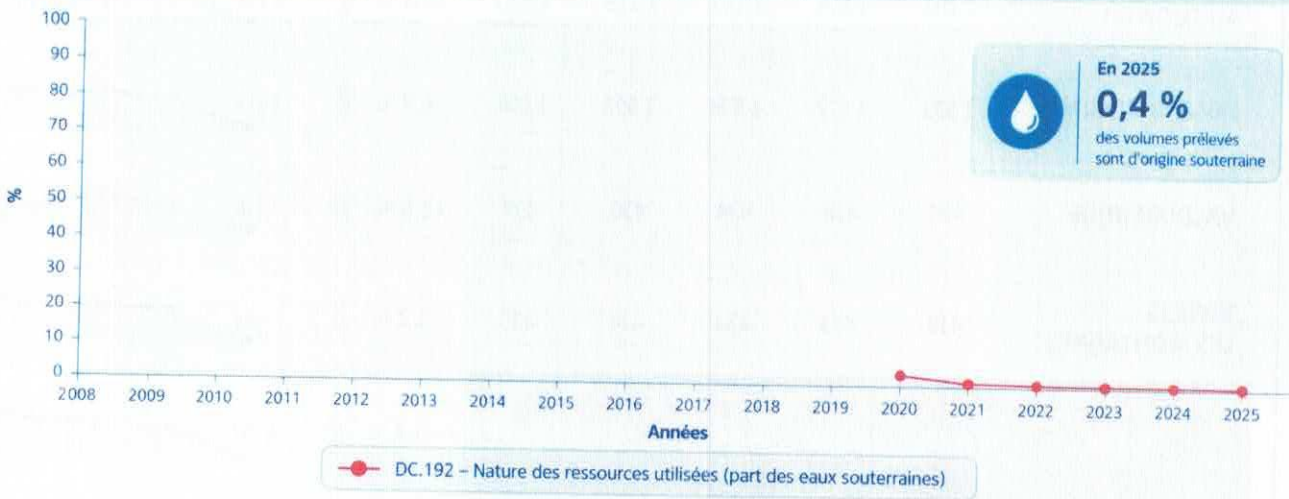
Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

e. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève **1 520 944 m3 pour l'exercice 2025** (1 443 886 pour l'exercice 2024).

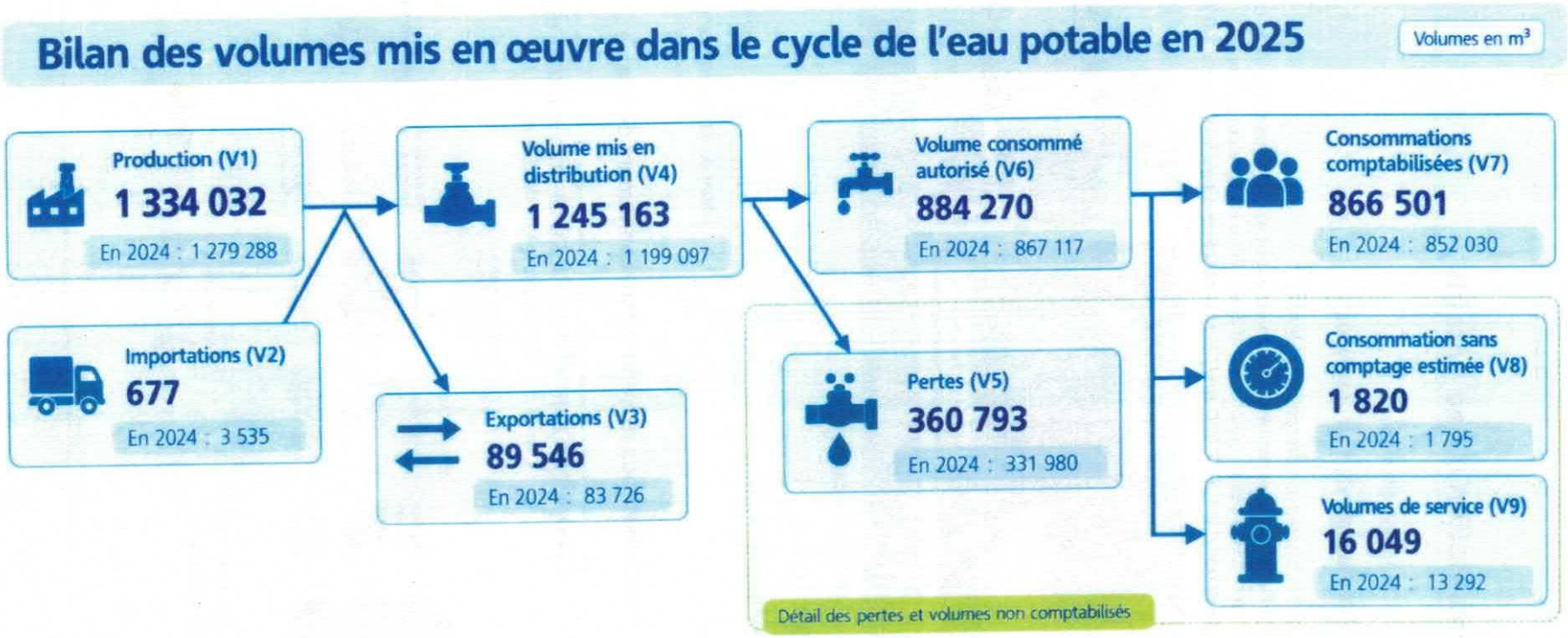
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2024 (m³)	Volume prélevé durant l'exercice 2025 (m³)	Variation en %
LA PEYRARQUE	Souterraine	2 m³/j	454	460	1,3 % ▲
LABRO	Souterraine	7,50 m³/j	6 767	5 230	- 22,7 % ▼
BARRAGE DU PAS DES BÊTES	Surface	7 920 m³/j	1 436 665	1 515 254	5,5 % ▲
TOTAL	-	-	**1 443 886**	**1 520 944**	5,3 % ▲

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé



SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

f. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2025



En 2025, le volume mis en distribution est de **1 245 163 m³,**
en **hausse de + 3,8 %** par rapport à 2024 (1 199 097 m³).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

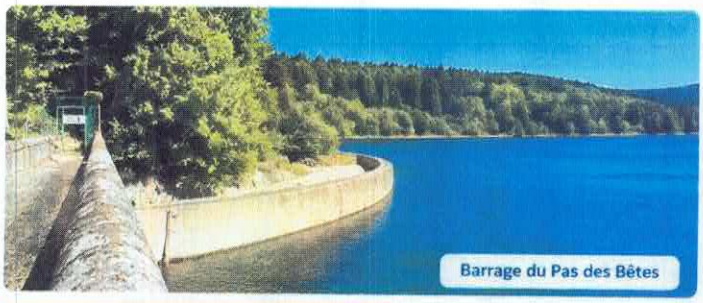
g. La production d'eau potable

Le service dispose d'une station de traitement :

L'Usine du Barrage du Pas des Bêtes

Cette ressource en eau est la ressource principale du SMAEP.
L'Usine de production du Pas des Bêtes permet le prélèvement et le traitement d'eaux issues du barrage du Pas des Bêtes. Cette usine, qui prélève et traite l'eau en service depuis 2012, présente une **capacité de production de 7 930 m³/j** et une **réserve d'eau traitée de 1 000 m³**.

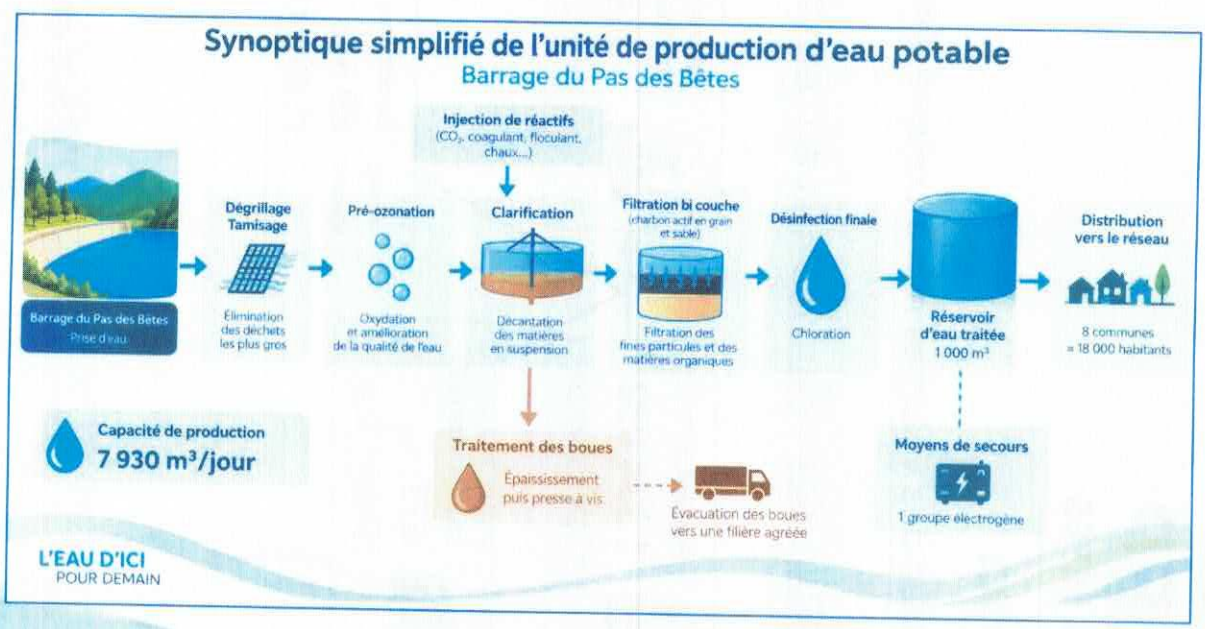
Une production d'eau potable sécurisée et maîtrisée au service du territoire


Barrage du Pas des Bêtes


Usine de traitement du Pas des Bêtes

Usine de production d'eau potable du PAS DES BÊTES	
Capacité journalière de production	7 930 m³/jour
Réserves d'eau traitée	1 000 m³
Moyens de secours de l'usine	1 groupe électrogène
Type de filière	Filière de traitement complète avec affinage charbon actif en grain Traitement des boues : presse à vis

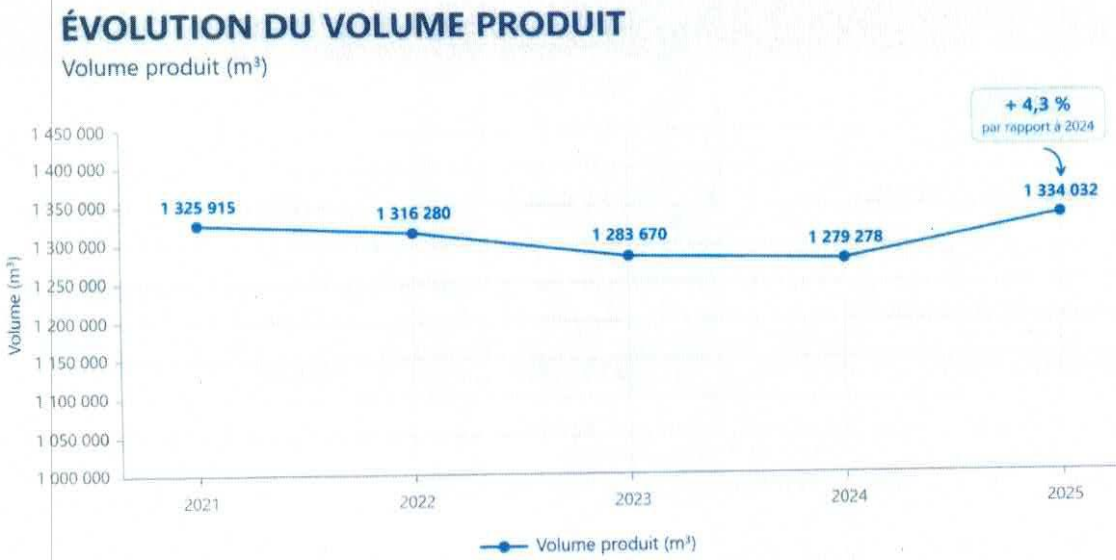
Le synoptique simplifié ci-dessous reprend le fonctionnement de l'usine :



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 (m³)	Volume produit durant l'exercice 2025 (m³)	Variation 2024 / 2025 (%)	Indice de protection de la ressource (2025)
LA PEYRARQUE	454	460	+ 1,3 % ▲	80 %
LABRO	6 767	5 230	- 22,7 % ▼	80 %
BARRAGE DU PAS DES BÊTES	1 272 067	1 328 342	+ 4,4 % ▲	80 %
Total du volume produit (V1)	**1 279 288**	**1 334 032**	**+ 4,3 % ▲**	**80 %**



h. Les achats d'eaux traitées

Un achat d'eau traitée est existant :

- BOISSEZON : le village de LINAS (13 abonnés) est alimenté en eau via un achat d'eau auprès de la commune du RIALET

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 (m³)	Volume acheté durant l'exercice 2025 (m³)	Variation 2024 / 2025 (%)	Indice de protection de la ressource (2025)
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**3 535**	**677**	**- 80,8 % ▼**	**80 %**

La baisse du volume acheté entre 2024 et 2025 est liée aux travaux de raccordement à l'UDI du PAS DES BÊTES des hameaux de Malacam et Fialesuch (Commune de Noailhac).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

i. Les volumes vendus au cours de l'exercice

Une vente d'eau en gros est existante avec le SMAEP de SAIX NAVES. Les caractéristiques de la vente d'eau en gros sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Collectivité	Type d'échange	Observations	Échéance des conventions
Syndicat de Saïx Navès	Vente	Point de vente d'eau : Mascarens	31 décembre 2028

Les volumes de ventes pour le SMAEP du PAS DES BÊTES sont les suivants :

Acheteurs	Volumes vendus 2024 (m³)	Volumes vendus 2025 (m³)	Variation 2024 / 2025
Abonnés domestiques (1)	852 030	866 501	+ 1,7 %
Abonnés non domestiques	-	-	-
Total vendu aux abonnés (V7)	**852 030**	**866 501**	+ 1,7 %
Services de la collectivité (2)	-	-	-
Autres services d'eau potable (2)	83 726	89 546	+ 7,0 %
Total vendu (V7 + V9)	**935 756**	**956 047**	+ 2,2 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique, en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE VENTE D'EAU

(en m³)



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

i. Autres volumes

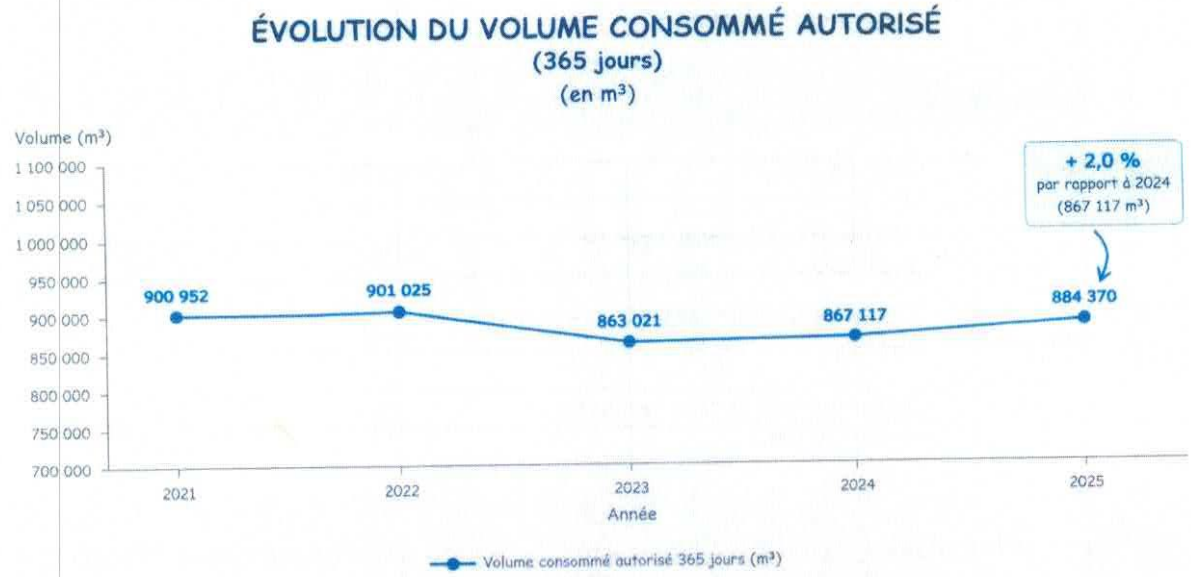
Les autres volumes liés au service sont les suivants :

Volumes	Exercice 2024 (m³/an)	Exercice 2025 (m³/an)	Variation 2024 / 2025
Volume consommation sans comptage estimée (V8)	17 956	18 200	+ 1,4 %
Volume de service (V9)	13 292	16 049	+ 20,7 %

ii. Volumes consommés autorisés

Le volume consommé autorisé est repris dans le tableau ci-dessous :

Indicateur	Exercice 2024 (m³/an)	Exercice 2025 (m³/an)	Variation 2024 / 2025
Volume consommé autorisé (V6)	867 117	884 370	+ 2,0 %



j. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du Service Public d'Eau Potable est de **390,78 km au 31/12/2025** (390,17 au 31/12/2023).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

II. Tarification de l'eau et recettes du service

a. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.). Les tarifs applicables du 01/01/2025 au 31/12/2025 et du 01/01/2026 au 31/12/2026 sont les suivants :

Tarifs			Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité				
	Part fixe (€/HT/an)	Abonnement DN 15 mm (y compris location du compteur)	20,00	20,00
	Part proportionnelle (€/HT/m³)	Prix au m³	0,82	0,87
Part du délégataire				
	Part fixe (€/HT/an)	Abonnement (y compris location du compteur)	51,68	51,68
	Part proportionnelle (€/HT/m³)	Prix au m³	0,899	0,899
Taxes et redevances				
	Taxes	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
	Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,0933	0,1235
		Consommation eau potable (Agence de l'Eau)	0,32	0,32
		Performance des réseaux eau potable (Agence de l'Eau)	0,07	0,0798

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont disponible sur simple demande au SMAEP du PAS DES BÊTES.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

b. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/01/2025 au 31/12/2025 et du 01/01/2026 au 31/12/2026 sont les suivants :** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Poste de la facture	Au 01/01/2025 (en €)	Au 01/01/2026 (en €)	Variation (en %)
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0 %
Part proportionnelle (120 m³)	98,40	104,40	+ 6,1 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	**118,40**	**124,40**	+ 5,1 %
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	51,68	51,68	0 %
Part proportionnelle (120 m³)	107,88	107,88	0 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	159,56	159,56	0 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,20	14,82	+ 32,4 %
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	38,40	38,40	0 %
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	8,40	9,58	+ 14,0 %
VNF Prélèvement	0,00	0,00	-
Autres	0,00	0,00	-
TVA	18,48	19,07	+ 3,2 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	76,47	81,87	+ 7,1 %
Total de la facture pour 120 m³ (TTC)	354,43	365,83	+ 3,2 %
Prix TTC au m³	**2,95**	**3,05**	+ 3,4 %

Au 1er janvier 2026, le prix de la facture type pour 120 m³ s'élève à **365,83 € TTC**, soit **3,05 € TTC/m³**, en hausse de **3,2 %** par rapport à 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

III. Indicateurs de performance

a. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2024	Nombre de prélèvements non conformes en 2024	Nombre de prélèvements réalisés en 2025	Nombre de prélèvements non conformes en 2025
Microbiologie	53	0	54	0
Paramètres physico-chimiques	61	0	61	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité en 2024	Taux de conformité en 2025
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

En 2025, l'ensemble des analyses réalisées et conforme aux exigences de qualités définies par la Code de la Santé Publique, avec un taux de conformité de 100% pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 Décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents. L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

Indicateur	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	**10**
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	**5**
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	**15**
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	**15**
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		**99 %**	**13**
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		**88 %**	**13**
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	**10**
VP.243 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	**10**
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	**10**
VP.245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	**10**
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	**10**
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	**10**
VP.248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	**10**
VP.249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	**5**
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**118**

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

c. Indicateurs de performance du réseau

i. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

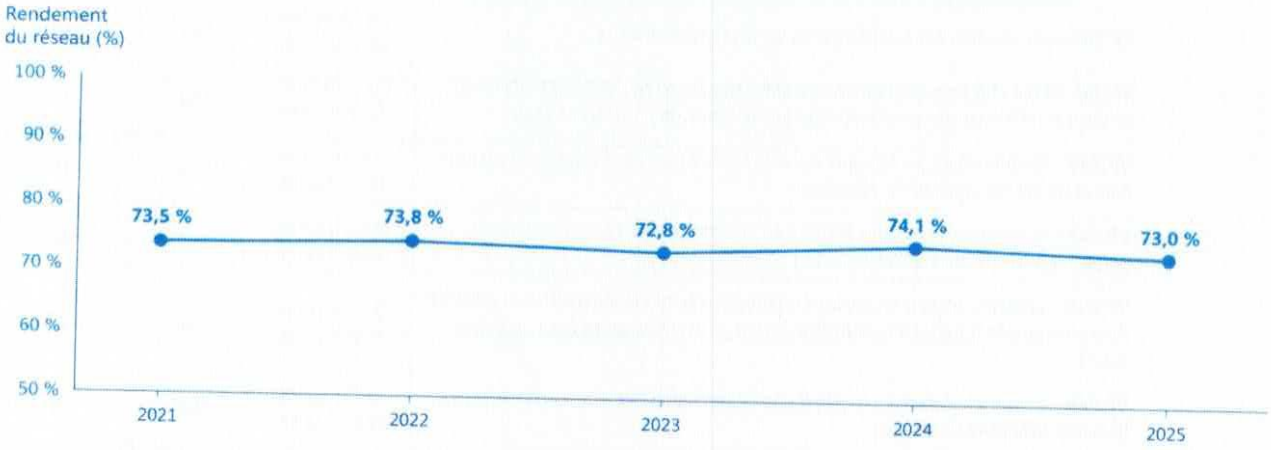
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_5}{V_1 + V_2} * 100$$

Pour l'année 2025 le rendement du réseau et l'indice linéaire de consommation sont les suivants :

Indicateur	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	74,1 %	73,0 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³/jour/km]	6,68	6,83

ÉVOLUTION DU RENDEMENT DU RÉSEAU



Le rendement du réseau s'améliore globalement entre 2021 et 2024 avant une légère baisse en 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

ii. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est **de 2,7 m3/j/km (2,4 en 2024).**

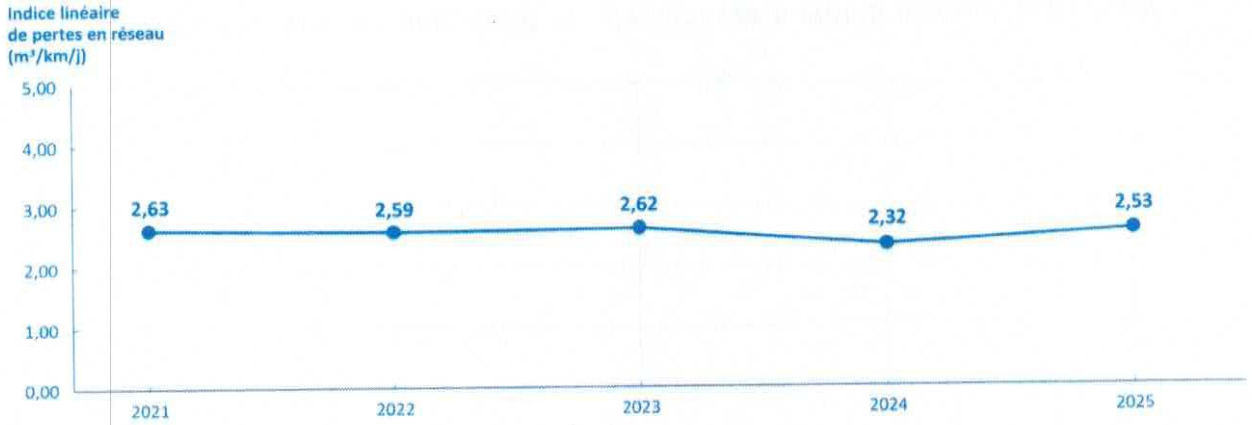
iii. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **2,53 m3/j/km (2,32 en 2024).**

ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU
(m³/km/j)



L'indice linéaire de pertes en réseau reste globalement stable entre 2021 et 2025, avec une baisse en 2024 et une légère augmentation en 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

d. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2024).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

e. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 93 interruptions(s) de service non programmé ont été dénombrées (39 en 2024), **soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 10,78 pour 1 000 abonnés (4,53 en 2024).**

f. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, **le taux de respect de ce délai est de 100%** (100% en 2024).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

g. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Indicateur	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	32 880 €	**31 508 €**
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	-	**3 020 236 €**
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	1,23 %	**1,04 %**

Pour l'année 2025, **le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2025 est de 1,04% (1,23 en 2024).**

h. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 6

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de **0,7 pour 1000 abonnés** (1,16 en 2024).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

IV. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

a. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

673 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0008 €/m3 pour l'année 2025 (0,0005 €/m3 en 2024).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

V. Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires 2025

Code	Indicateur	Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 516	**16 638**
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (€/m³)	2,95	**3,05**
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	**100 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	**100 %**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	**118**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,1 %	**73 %**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour)	2,40	**2,70**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/jour)	2,30	**2,50**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,13 %	**0,23 %**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	**80 %**
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m³)	0,0005	**0,0008**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE

SMAEP DU PAS DES BÊTES
L'EAU D'ICI

VI. Comparaison du service avec les autres services

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Unité	Valeur du service Exercice 2025	Moyenne nationale SISPEA
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	**16 638**	—
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	**3,05**	2,44
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	**100**	98,0
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	**100**	95,4
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	**118**	—
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	**73,0**	83,7
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	**2,7**	3,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	**2,5**	2,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,23**	0,65
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	**80**	75,1
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	**0,0008**	—
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	**1,04**	2,58

Moyennes nationales : valeurs SISPEA disponibles et vérifiées.

Valeur du service :

- *Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.*

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales ***ne sont pas définitives*** *: elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200092294-20260930-202620-DE